



RETURN OFFERS TO :
RETOURNER LES OFFRES À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

VIA EMAIL TO :

bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-SCC.GC.CA

ATTENTION : Claudette Chabot

**AMENDMENT TO THE REQUEST FOR
STANDING OFFER
MODIFICATION DE LA DEMANDE
D'OFFRE À COMMANDES**

Regional Master Standing Offer (RMSO)
Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC)
Contracting and Materiel Services
National Headquarters

Title — Sujet: Services d'enlèvement des déchets	
Solicitation No. — N°. de l'invitation 21C10-19-3044433	
Solicitation Amendment No. – No. de la modification à l'invitation 006	Date: 18 août, 2020
GETS Reference No. — N°. de Référence de SEAG 21C10-19-3044433	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at /à : 14 :00 CST On / Le : August 24, 2020 / le 24 août, 2020	Time Zone Fuseau horaire CST Heure normale du centre
Delivery Required — Livraison exigée : See herein – Voir aux présentes	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: Destination: Other-Autre:	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Claudette Chabot – Claudette.Chabot@csc-scc.gc.ca	
306-659-9255	Fax No. – N° de télécopieur:
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: Multiple as per call-up Multiples, selon la commande subséquente.	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



La modification 006 à la demande d'offres à commandes (DOC) est émise pour:

1. Répondre à la question reçue au cours de la période d'invitation.
-

1. Question et réponse:

Question :

Nous avons examiné la révision de la Base de paiement, mais il semble que le conteneur amovible soit toujours basé sur le kilométrage. Sommes-nous en mesure de fournir l'estimation en fonction du taux de transport pour les conteneurs amovibles?

Nous suggérons que la soumission pour le conteneur amovible à l'extérieur des sites permanents soit fondée sur les taux de transport ci-dessous :

- 50km
- 100km
- 150km
- 200km

Réponse :

Non, les soumissionnaires sont tenus de soumettre un « tarif par kilomètre » à appliquer aux demandes d'enlèvement des déchets de construction « sur demande » qui ne sont pas précisées à l'annexe A – Énoncé des travaux.

Dans ce cas, le coût du conteneur plus le tarif au kilomètre seraient calculés comme suit :

Coût global du conteneur + (nombre de kilomètres jusqu'au lieu x tarif au kilomètre de l'entrepreneur pour la livraison du conteneur) + (nombre de kilomètres x tarif au kilomètre de l'entrepreneur pour le ramassage du conteneur) + coût d'enlèvement (par tonne métrique) = coût total du service « sur demande » au lieu non précisé à l'annexe A.

Voir la réponse à la question 4 de la DOC Modif.04.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.